



Marché publics de fournitures et de services
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

(CCP/AE)

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **MAIRIE DE BOISSY SOUS SAINT YON**

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

91790 Boissy sous Saint Yon

Représenté par : Monsieur DORIZON

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le receveur principal

17 rue Victor Hugo 91294 ARPAJON CEDEX tel : 01 60 83 65 37

B - MARCHE N° 17-01

Objet du marché : Nettoyage des vitreries intérieures et extérieures des bâtiments communaux deux fois par an

Date de dépôt des offres

Le 30 mars 2017 à 12h00

Procédure de consultation :

en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, (notamment l'article 27)

Chapitre II.- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Modalités d'envoi

Les candidats transmettent ou remettent leur offre sous pli cacheté à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BOISSY SOUS SAINT YON

Service achats

Place du Général de Gaulle

94790 Boissy sous Saint Yon

Avec la mention : « Nettoyage des vitreries intérieures et extérieures des bâtiments communaux deux fois par an » NE PAS OUVRIR

B. Critères de choix avec leur ordre de priorité

	Pondération
1. le prix	70%
2. Moyens matériel et humain	30%
→ Qualité (description du matériel pouvant assurer une prestation de qualité)	10%
→ Moyens humains et techniques prévues par le titulaire (effectifs, qualifications du personnel, définitions des fonctions) -	5%
→ Dispositions prévues pour maîtriser la qualité du service (tâches à réaliser, fiches d'instructions, fiches de sécurité, plannings, documents de contrôle)	15%

C. Coordonnées pour les demandes de renseignements et la visite des sites :

Mme EVAÏN NATHALIE, service achats

Tél : 06 75 71 39 38

Tél : 01 64 91 92 89

D. Variantes :

Les variantes ne sont pas acceptées

E . Notification :

Un exemplaire du marché revêtu des signatures des parties est notifié au titulaire. La date de notification est la date de réception de cet exemplaire par le titulaire. Le marché prend effet à cette date.

Chapitre III . DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet le nettoyage intérieur et extérieur des vitres des locaux municipaux cités ci-dessous sur deux périodes (vacances de printemps et fin des vacances d'été de la zone C) :

LOCAUX	ADRESSE	Métre (m2) approximatif
2 classes élémentaires préfabriquées	Rue des écoles	40
Le groupe scolaire maternel	Rue des écoles	320
Le groupe scolaire élémentaire	Rue des écoles	350
La mairie	Place du général de Gaulle	112.5
La salle grange aux anneaux	Place du Général de Gaulle	34
La bibliothèque	Rue du Puits grès	15.5
Le vestiaire de foot	Stade Albert batteux	25.5
Le foyer Jean Jaurés	Rue du Puits grès	42
Le centre de loisirs élémentaire	Rue des écoles	45
La cantine scolaire	Rue des écoles	71
Le complexe du jeu de Paume	Rue du jeu de Paume	308.50
Les services techniques	Avenue Béchevret	37.50
Maison des services au public	Rue pasteur	7

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de supprimer ou de rajouter le nettoyage de certain des bâtiments en fonction des besoins

Article 2 : Allotissement

néant

Article 3 : Durée du marché

La durée du marché est de 1 an, Il est renouvelable tacitement 3 fois un an.

Chaque partie peut résilier le contrat sans indemnité par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois mois avant sa date anniversaire

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé par bâtiment et le descriptif du matériel utilisé.

BÂTIMENTS	Métré (m2)	PRIX HT	PRIX TTC
2 classes élémentaires préfabriqués			
Le groupe scolaire maternel			
Le groupe scolaire élémentaire			
La mairie			
La salle grange aux anneaux			
La bibliothèque			
Le vestiaire de foot			
Le foyer Jean Jaurés			
Le centre de loisirs élémentaire			
La cantine scolaire			
Le complexe du jeu de Paume			
Les services techniques			
Maison des services au public			

Article 5 : Exécution du marché

Le marché devra être exécuté sur la période des vacances de pâques et avant chaque rentrée scolaire de septembre après rendez-vous auprès de la commune.

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis détaillé (article 4 du présent document)
- Le détail des moyens matériels et humains
- L'attestation de visite (obligatoire)

Article 7 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Les prix sont forfaitaires par bâtiment.

Forme des prix

Les prix sont fermes.

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte à 30 jours

Facturation

Toute facture précise le nom et raison sociale ainsi que l'adresse du titulaire, les montants TTC et HT par bâtiment. Chaque facture est établie en 2 exemplaires.

Adresse de facturation :

Mairie de Boissy Sous Saint Yon

Place du Général de Gaulle
91790 BOISSY SOUS SAINT YON

Article 8 : Pénalités de retard

Les pénalités pour retard d'exécution sont celles prévues ci-après :

$P = \frac{V \times R}{10}$ dans laquelle

P = montant de la pénalité

V = valeur des prestations non réalisées

R = le nombre de jours de retard

Article 9 : Dérogation au CCAG Fournitures courante et services

Seul l'article 8 déroge au CCAG Fournitures courantes et services

Article 10 : Voie et délais de recours

En cas de litige résultant de l'application des clauses du Cahier des Clauses Particuliers (C.C.P), le tribunal compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

56 avenue de Saint Cloud

78000 VERSAILLES

Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) auprès du tribunal administratif de Versailles dans les deux mois de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours gracieux auprès du représentant du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux susvisé qui doit alors être introduit dans les deux mois de la réponse (l'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite). Aux côtés du recours en annulation, un référé suspension peut être formé devant le tribunal <Administratif de Versailles conformément à l'article L521-1 du CJA.

Référé précontractuel auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence jusqu'à la signature du contrat.

Référé contractuel auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative) à compter de la signature du marché en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence et sous réserve de ne pas avoir formé un référé précontractuel dans un délai de un mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au journal Officiel de l'Union Européenne ou à défaut de publication dans un délai de 6 mois.

Recours pleine juridiction devant le Tribunal Administratif de Versailles pa tout concurrent évincé de la conclusion du contrat administratif pour contester la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles assorti le cas échéant de demandes indemnitaires.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 51 et 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux et l'attestation d'assurance devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:

(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
 - code d'activité économique principale (APE) :
 - numéro d'inscription au registre du commerce:
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiqué ci-dessus.

Prix TTC:

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 60 jours.

2°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B.

JOINDRE UN RIB

A _____, *le*

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Chapitre V - REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée :

P/La personne responsable du marché :

A Boissy-Sous-Saint-Yon

Le Maire

Le _____

Maurice DORIZON

**ATTESTATION DE VISITE
DE LA MAIRIE**

Tout candidat remettra avec son offre l'attestation de visite ci-joint dûment complétée et signée.

OBJET : Nettoyage des vitreries intérieures et extérieures des bâtiments communaux deux fois par an
--

ENTREPRISE :

représentée par :

VISITE DU SITE EFECTUEE LE :

Signature :